



## LETTRÉ OUVERTE AUX ACTIONNAIRES

Les résultats semestriels consolidés de la société EEM ont été présentés au Conseil d'Administration du 13 septembre 2011. Ils font apparaître, au 30 juin 2011, un résultat net – part du Groupe – de 16,61 M€ en très forte augmentation par rapport au premier semestre 2010 (3,39 M€) qui résulte principalement du produit de la cession des cinq hôtels vietnamiens qui s'est conclue dans de bonnes conditions.

Avec des fonds propres consolidés de 81,4 M€, une trésorerie de 23,9 M€ et une absence d'endettement, la situation financière du Groupe est solide.

Les perspectives sont donc très positives pour permettre à la Société EEM de s'orienter vers une politique de développement ambitieuse qui sera proposée aux Actionnaires dans les prochains mois et qui s'appuiera sur le Groupe Gascogne dont le chiffre d'affaires (hors Cenpac) au premier semestre, de 255,5 M€, est en forte croissance (+11,3%).

Aussi, pour satisfaire l'attente d'un grand nombre d'actionnaires et compte tenu de la trésorerie disponible, le Conseil d'Administration a décidé qu'un acompte sur dividendes de 2,5 €/action, au titre de l'exercice 2011 sera versé à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra avant la fin de l'année 2011 pour statuer sur la nomination d'un deuxième Commissaire aux comptes et l'affectation du résultat de l'exercice 2010.

Cette politique de distribution, conforme aux intentions déjà exprimées lors des précédentes Assemblées est, cependant, mise en cause par un groupe d'actionnaires, emmené par Monsieur Guy Wyser-Pratte. Celui-ci, d'abord actionnaire puis devenu Administrateur d'EEM, à sa demande, depuis le 24 juin 2011 a, en effet, exclusivement consacré son énergie à critiquer, sans fondement, la Direction en semant le doute par les voies les plus contestables. De plus, ce nouvel Administrateur n'a fait ni proposition ni suggestion depuis son entrée au Conseil d'Administration d'EEM.

Les attaques régulières et calomnieuses de Monsieur Guy Wyser-Pratte ne visent qu'à nourrir une stratégie de prise de contrôle rampante de la Société EEM, de concert avec ses partenaires expatriés, comme lui, dans des paradis fiscaux (Jersey...).

Monsieur Guy Wyser-Pratte et ses partenaires ne semblent pas, pour le moment, avoir d'autre objectif que d'utiliser les fonds disponibles d'EEM à leur seul profit, en frustrant les actionnaires de la part des plus-values leur revenant, mais en leur prodiguant probablement des promesses de rendement futur totalement incertain.

Une telle démarche ne correspond en rien à la culture de l'entreprise et l'empêcherait de développer ses projets d'investissements et de restructuration comme ceux qu'elle a réalisés avec succès jusqu'à présent (OBER, SNC Paris Croix-des-Petits-Champs, Chaîne hôtelière Victoria).

Le Conseil d'Administration et la Direction d'EEM, soucieux du développement de la Société et des emplois qui s'y attachent, recommandent donc à leurs Actionnaires de ne pas rejoindre le concert existant entre Monsieur Guy Wyser-Pratte et ses partenaires, et de faire bloc autour des Dirigeants d'EEM afin d'assurer la pérennité de leur investissement et des fruits qui s'y attachent. EEM a, enfin, les moyens financiers et humains pour profiter de nouvelles opportunités.

**Ainsi, nous invitons les actionnaires qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements à contacter la Société EEM qui répondra aux questions posées dans la perspective de la future Assemblée Générale.**